logo_0

REPUBLIQUE DE GUINEE

***Travail – Justice – Solidarité***

MINISTERE DE L’AGRICULTURE ET DE L’ELEVAGE

|  |
| --- |
|  |

**DEMANDE DE COTATIONS POUR LA PASSATION DES MARCHES DE FOURNITURES DE :**

|  |
| --- |
| **FOURNITURE DE 20 REFIGERATEURS A GAZ au compte du Projet d’Etablissement des Fondamentaux de la Filière Avicole en Guinée (PEFFAG)** |

**Référence No. : No 09/MAGEL/PRMP/PEFFAG/2023/Relance**

**Nom du Projet :**Projet d’Etablissement des Fondamentaux de la Filière Avicole en Guinée (PEFFAG)

**Acheteur :** Projet d’Etablissement des Fondamentaux de la Filière Avicole en Guinée (PEFFAG

**Pays :** République de Guinée

**Emis le :** 22/07/2024

**Table des matières**

[PREMIÈRE PARTIE – Demande de Cotations 3](#_Toc150937147)

[Section I – Instructions aux Fournisseurs 4](#_Toc150937148)

[Section II – Formulaires de Cotation 12](#_Toc150937149)

[DEUXIÈME PARTIE – Exigences relatives aux Fournitures 24](#_Toc150937150)

[Section III – Exigences de l’Acheteur 25](#_Toc150937151)

[TROISIÈME PARTIE – Marché 30](#_Toc150937152)

[Section IV – Conditions du Marché 31](#_Toc150937153)

[Section V – Annexes aux Conditions du Marché 42](#_Toc150937154)

# PREMIÈRE PARTIE – Demande de Cotations

## Section I – Instructions aux Fournisseurs

DC No. : **No 09/MAGEL/PRMP/PEFFAG/2023/Relance**

Date de la DC : 22/07/2024

Nom du Pays : République de Guinée

Nom du Projet : Projet d’Etablissement des Fondamentaux de la Filière Avicole en Guinée (PEFFAG)

A : *[insérer le nom du Fournisseur]*

Madame, Monsieur,

1. **Demande de Cotations (DC)**

Le Projet d’Etablissement des Fondamentaux de la Filière Avicole en Guinée (PEFFAG) a reçu un financement de l’Agence Française de Développement (AFD) pour financer le coût du **Projet d’Etablissement des Fondamentaux de la Filière Avicole en Guinée (PEFFAG)**. Il est prévu qu’une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements autorisés au titre du Marché pour lequel est émise cette Demande de Cotations (DC).

Le Projet d’Etablissement des Fondamentaux de la Filière Avicole en Guinée (PEFFAG) invite maintenant les Cotations de fournisseurs pour la fourniture et la livraison *de* vingt (20) réfrigérateurs à gaz. Pour plus de renseignement sur les Fournitures*,* veuillez consulterla Section III – Exigences de l’Acheteur.

1. **Eligibilité, conflits d’intérêt et pratiques prohibées**

## L’AFD exige que la procédure de sélection et l’exécution du Marché respectent les règles et conditions de l’AFD concernant l’éligibilité, les pratiques prohibées, les conflits d’intérêt et la responsabilité sociale et environnementale, telles que spécifiées en Annexe A – Règles en matière de Pratiques prohibées et responsabilité environnementale et sociale de la Section V – Annexes aux Conditions du Marché et dans la Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale en annexe du Formulaire de soumission de la Cotation.

## Le Fournisseur doit signer la Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale en annexe du Formulaire de soumission de la Cotation et s’engage à respecter le contenu de celle-ci.

Aux fins d’application de ces règles, les Fournisseurs (y compris leurs sous-traitants) devront autoriser l’AFD à examiner les comptes, pièces comptables, relevés et autres documents relatifs à la soumission de la Cotation et à l’exécution du Marché (en cas d’attribution) et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l’AFD.

1. **Garantie de bonne exécution : Non Applicable**

Le Fournisseur retenu doit soumettre une Garantie de bonne exécution conformément à la Section IV – Conditions du Marché et selon le modèle fourni en Section V – Annexes aux Conditions du Marché, Annexe D.

1. **Autorisation du fabricant**

Un Fournisseur qui ne fabrique pas ou ne produit pas les Fournitures qu’il offre de fournir doit soumettre une autorisation du fabricant selon le modèle fourni en Section II – Formulaires de Cotation pour démontrer qu’il a été dûment autorisé par le fabricant ou le producteur des fournitures à fournir ces Fournitures dans le Pays de Livraison.

1. **Validité des Cotations**

La période de validé de la Cotation sera de60 jours*.*

Exceptionnellement, avant l’expiration de la période de validité des Cotations, l’Acheteur peut demander aux Fournisseurs de proroger la durée de validité de leur Cotation. La demande et les réponses seront formulées par écrit. Un Fournisseur peut refuser de proroger la validité de sa Cotation. Un Fournisseur qui consent à cette prorogation ne se verra pas demander de modifier sa Cotation, ni ne sera autorisé à le faire.

*«*Une Déclaration de Garantie de Soumission est requise, qui fera partie intégrante de la Cotation des Fournisseurs. Elle se présentera selon le modèle présenté à la Section II – Formulaires de Cotation.*»]*

1. **Prix**

Les prix seront indiqués de la façon suivante :

1. Pour les Fournitures à livrer à partir du Pays de Livraison :
2. le prix des fournitures EXW, y compris tous les droits de douane et de vente et autres taxes déjà payées ou payables sur les composants et matières premières utilisés dans la fabrication ou l’assemblage des fournitures; et
3. toute taxe de vente du Pays de Livraison et d’autres taxes qui seront payables sur les Fournitures si le contrat est attribué au Fournisseur; et
4. le prix du transport intérieur, de l’assurance et d’autres services locaux éventuellement requis pour transporter les Fournitures au Lieu de destination **Projet d’Etablissement de Fondamentaux de la Filière Avicole en Guinée, Quartier Almamya à l’immeuble ZEIN, en face de la Direction Générale du port Autonome de Conakry - Commune de Kaloum – BP : 559, Conakry – République de Guinée**.
5. Pour les Fournitures à livrer à partir de l’extérieur du Pays de Livraison :
6. **le prix des Fournitures CIP Lieu de destination dans le Pays de Livraison au Projet d’Etablissement de Fondamentaux de la Filière Avicole en Guinée, Quartier Almamya à l’immeuble ZEIN, en face de la Direction Générale du port Autonome de Conakry - Commune de Kaloum – BP : 559, Conakry – République de Guinée*; et***
7. les taxes sur les ventes, droits de douane et autres taxes perçues dans le Pays de Livraison qui seront dues sur les fournitures si le Marché est attribué.
8. Pour les Services connexes spécifiés dans la Section III – Exigences de l’Acheteur :
9. le prix de chaque article comprenant les services connexes ; et
10. les taxes sur les ventes et autres taxes perçues dans le Pays de Livraison, qui seront dues sur les Services connexes si le Marché est attribué.

Les prix unitaires contractuels doivent être fixés pour la durée de l’exécution du Marché par le Fournisseur et ne peuvent pas faire l’objet d’une révision.

Le Fournisseur peut établir son prix dans une devise étrangère de son choix en plus de la monnaie du Pays de Livraison (pour tout coût local le cas échéant).

1. **Éclaircissements**

Toute demande d’éclaircissement concernant cette DC peut être envoyée par écrit à Monsieur Mohamed DOUMBOUYA Responsable Administratif et Financier, E.Mail : mdoumbouya2@outlook.com, copie à la coordinatrice Safiatou BARRY, E.Mail : [sbarry@magel.gov.gn](mailto:sbarry@magel.gov.gn) avant le vendredi 16 août 2024 à 17H 00mn. L’Acheteur transmettra une copie de sa réponse à tous les Fournisseurs, y compris une description de l’objet de la demande de clarification, mais sans en identifier la source.

1. **Confidentialité**

Aucune information relative au contenu, à l’examen, à l’évaluation, à la comparaison des Cotations, ou à la recommandation d’attribution du Marché ne sera fournie aux Fournisseurs ni à aucune autre personne qui n’ait pas à participer à titre officiel à la procédure de Demande de Cotations tant que l’attribution du Marché n’aura pas été notifiée aux Fournisseurs conformément à l’article 13 ci-dessous.

Toute tentative faite par un Fournisseur pour influencer l’Acheteur lors de l’examen, de l’évaluation, de la comparaison des Cotations et de la vérification de la capacité des Fournisseurs ou lors de la décision d’attribution peut entraîner le rejet de sa Cotation.

Nonobstant les dispositions du précédent paragraphe, entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le Marché sera attribué, un Fournisseur qui souhaite entrer en contact avec l’Acheteur pour des motifs ayant trait à sa Cotation, devra le faire uniquement par écrit.

1. **Préparation des Cotations**

Le Fournisseur supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de sa Cotation, et l’Acheteur n’est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement et l’issue de la procédure de Demande de Cotations.

La Cotation comprendra les documents suivants :

1. Le Formulaire de Soumission de la Cotation, accompagné du pouvoir habilitant du signataire de la Cotation à engager le Fournisseur ;
2. Les formulaires de prix applicables, remplis conformément aux dispositions de l’article 6 et des modèles en Section II – Formulaires de Cotation ;
3. La Déclaration de Garantie de Soumission établie conformément aux dispositions de l’article 5 et du modèle en Section II – Formulaires de Cotation, si applicable ;
4. L’Autorisation du Fabricant établie conformément aux dispositions de l’article 4 et du modèle en Section II – Formulaires de Cotation ;
5. La Déclaration d’Intégrité, d’Éligibilité et d’Engagement environnemental et social dûment signée conformément aux dispositions de l’article 2 et au formulaire de la Section II – Formulaires de Cotation ;
6. Les pièces attestant que les fournitures et services connexes sont conformes à la Demande de Cotations ;
7. Les pièces administratives, fiscales et sociale en cours de validité.
8. **Soumission des Cotations**
9. Les Cotations doivent être soumises**par voie électronique**.

Il reste de la responsabilité du Fournisseur de faire recevoir son dossier de Cotation à l’Acheteur avant la date et heure limites de réception des Cotations, selon la méthode de soumission indiquée dans la présente DC.

**NB : Les cotations envoyées par courrier physique sous plis fermé sont aussi acceptées**

**L’adresse e-mail pour la soumission des Cotations est la suivante :** [mdoumbouya2@outlook.com](mailto:mdoumbouya2@outlook.com) en copie [sbarry@magel.gov.gn](mailto:sbarry@magel.gov.gn)**.**

Les Cotations soumises par voie électronique doivent être **sous la forme** **de fichiers non modifiables**.

Les fichiers de la Cotation soumis électroniquement doivent être protégés par un **mot de passe**. Chaque Fournisseur enverra son mot de passe dans l'heure suivant la date et heure limites de remise des Cotations, à l’adresse e-mail telle qu’indiquée dans la DC. L’envoi du mot de passe avant ces date et heure limites pourra conduire l’Acheteur à rejeter la Cotation correspondante.

L’Acheteur confirmera sous 24h la réception et le contenu de chaque dossier de Cotation qu’il aura reçu à l’adresse email ci-dessus. En l’absence d’une telle confirmation reçue de la part de l’Acheteur sous 24h après envoi de son dossier de Cotation, le Fournisseur est invité à confirmer avec l’Acheteur la bonne réception de son dossier de Cotation.

1. La limite pour la soumission des Cotations est **le mercredi 21 août 2024 à 10H 30mn**.
2. **Ouverture des Cotations**

Les Cotations seront ouvertes par les représentants de l’Acheteur après la date et heure limites pour la remise des Cotations*.*

L’ouverture des Cotations aura lieu à l’adresse, à la date et à l’heure suivante :

Rue : Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage (MAGEL)

Étage /Numéro de bureau : A la PRMP

Ville : Conakry

Pays : République de Guinée

Date : 21 août 2024

Heure : : 11H 00mn GMT

**Aucun nombre minimum de Cotations reçues n’est requis pour procéder à l’ouverture des Cotations.**

1. **Évaluation des Cotations**
   1. Évaluation technique des Cotations

Les Cotations seront évaluées afin d’assurer le respect des Exigences de l’Acheteur, des calendriers de livraison et d’achèvement ainsi que de toute autre exigence de la DC.

Une Cotation conforme pour l’essentiel est une Cotation conforme aux dispositions de la DC, sans divergence, réserve ou omission importante. Les divergences, réserves ou omissions importantes sont celles qui :

1. Si elles étaient acceptées,
2. Limiteraient de manière importante la portée, la qualité ou les performances des fournitures et services connexes spécifiés dans le Marché ; ou
3. Limiteraient, d’une manière importante et non conforme à la DC, les droits de l’Acheteur ou les obligations du Fournisseur au titre du Marché ;
4. Si elles étaient rectifiées, seraient préjudiciable aux autres Fournisseurs ayant présenté des Cotations conformes pour l’essentiel.

L’Acheteur examinera les aspects techniques de la Cotation, notamment pour s’assurer que toutes les exigences de la Section III ont été satisfaites sans divergence, réserve ou omission importante. L’Acheteur écartera toute Cotation qui n’est pas conforme pour l’essentiel à la Demande de Cotations.

* 1. Prix de la Cotation

« La comparaison est sur la base des prix CIP siège PEFFAG pour les Fournitures à fournir à partir de l’extérieur du Pays de Livraison, d’une part, et des prix EXW plus le coût du transport intérieur, de l’assurance, et des services locaux requis vers le Lieu de destination, pour les marchandises fournies à partir du Pays de Livraison, d’autre part ; ainsi que des prix pour tous Services connexes requis. L’évaluation des prix ne doit pas tenir compte des droits de douane et autres taxes prélevées sur les Fournitures importées, ni de la TVA et taxes similaires dues dans le cadre de la vente ou de la livraison de Fournitures ou de Services connexes »*.]*

Le prix évalué le plus bas sera déterminé après avoir corrigé les erreurs arithmétiques, le cas échéant. Lorsqu’une Cotation est conforme pour l’essentiel aux dispositions de la Demande de Cotations, l’Acheteur en rectifiera les erreurs arithmétiques sur la base suivante :

1. S’il existe une contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité correspondante, le prix unitaire fera foi et le prix total sera rectifié, à moins que, de l’avis de l’Acheteur, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera rectifié ;
2. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n’est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera rectifié ; et
3. S’il existe une contradiction entre le montant indiqué en lettres et le montant indiqué en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant ne soit entaché d’une erreur arithmétique, auquel cas, en cas de marché à prix unitaires, le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas a) et b) ci-dessus.

Le Fournisseur sera tenu d’accepter les rectifications des erreurs arithmétiques effectuées. En cas de refus des rectifications apportées, sa Cotation sera rejetée.

Si la Cotation évaluée la moins-disante est nettement inférieure à l’estimation du montant des fournitures à livrer faite par l’Acheteur, l’Acheteur se réserve le droit de déclarer la Cotation non conforme et de la rejeter.

* 1. Évaluation

Les Cotations seront évaluées pour chaque article et le Marché comprendra l’/les article(s) attribué(s) au Fournisseur retenu.

* 1. Conversion en une seule monnaie

Aux fins de l’évaluation et de la comparaison, la/es devise/s des Cotations doit/doivent être convertie/s en monnaie unique. La monnaie qui doit être utilisée à des fins de comparaison pour convertir au taux de change de vente offert les prix exprimés dans diverses devises en monnaie unique est la suivante : **GNF*.*** La source du taux de change est la suivante : **Banque Centrale de la République de Guinée*.***La date du taux de change est *:* **le mardi 6 août 2024**

1. **Attribution du marché**

Le marché sera attribué au Fournisseur qui :

1. est éligible au titre de l’article 2,
2. offre le prix évalué le plus bas,
3. remet une cotation évaluée comme techniquement conforme, et
4. garantit la livraison, conformément à la période de livraison définie dans la Section III – Exigences de l’Acheteur.

et évalué conformément à la méthode d’évaluation des Cotations précisée à l’article 12 ci-dessus.

Au moment de l’attribution du Marché, l’Acheteur se réserve le droit d’augmenter ou de diminuer la quantité des fournitures et des services connexes initialement spécifiée à la Section III – Exigences de l’Acheteur, pour autant que ce changement n’excède pas les pourcentages suivants :

* Les quantités peuvent être augmentées d’un pourcentage de : 15%.
* Les quantités peuvent être réduites d’un pourcentage de : 15%.

et sans aucune modification des prix unitaires ou autres conditions de la Cotation et de la DC.

Avant l’expiration du délai de validité des Cotations, l’Acheteur notifiera au Fournisseur retenu que sa Cotation a été retenue. La lettre de notification (dans le Marché sous l’intitulé « Lettre de Marché ») comportera le montant que l’Acheteur devra régler au Fournisseur pour l’exécution du Marché (montant auquel il est fait référence ci-après et dans les documents contractuels sous le terme de « Prix du Marché »).

L’Acheteur notifiera simultanément aux autres Fournisseurs le résultat de la Demande de Cotations.

Jusqu’à la signature et l’approbation du Marché, la Lettre de Marché constituera l’engagement réciproque de l’Acheteur et de l’Attributaire.

L’Acheteur répondra rapidement par écrit à tout Fournisseur ayant présenté une Cotation infructueuse qui, après la notification des résultats par l’Acheteur, aura présenté par écrit à l’Acheteur une requête en vue d’obtenir des informations sur le (ou les) motif(s) pour le(s)quel(s) sa Cotation n’a pas été retenue.

Dans les meilleurs délais après l’envoi de la Lettre de Marché, l’Acheteur enverra au Fournisseur retenu l’Acte d’engagement.

Au nom de l’Acheteur :

Signature :

Nom :

Titre/position:

## **Section II – Formulaires de Cotation**

Lettre de Soumission de la Cotation

*[Le Fournisseur doit remplir ce Formulaire sur papier en-tête portant ses nom et adresse]*

Date :

DC No. :

A :

Nous, les soussignés, attestons que :

1. Nous avons examiné la Demande de Cotations et n’avons aucune réserve à son égard ;
2. Nous proposons de fournir conformément à la DC et au calendrier de livraison spécifié dans les Exigences de l’Acheteur, les fournitures et services connexes ci-après : \_\_\_

\_\_\_;

1. Le prix total de notre Cotation est :
2. En cas de lot unique, le montant total de la Cotation est de
3. En cas de lots multiples, le montant de chaque lot est de
4. En cas de lots multiples, le montant total de l’ensemble des lots est de
5. Notre Cotation demeurera valide pendant une période de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ jours à compter de la date limite fixée pour la remise des Cotations dans la DC ; cette Cotation continuera de nous engager et peut être acceptée à tout moment avant l’expiration de cette période ;
6. *[Si applicable]* Si notre Cotation est acceptée, nous nous engageons à obtenir une garantie de bonne exécution du Marché ;
7. Il est entendu que la présente Cotation, et votre acceptation écrite de ladite Cotation figurant dans la notification d’attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de marché entre nous, jusqu’à ce qu’un marché officiel soit établi et signé ;
8. Nous reconnaissons et acceptons que l’Acheteur se réserve le droit d’annuler la procédure de DC et de rejeter toutes les Cotations à tout moment avant l’attribution du Marché sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque ; et
9. Nous certifions que nous avons adopté toute mesure appropriée afin d’assurer qu’aucune personne agissant en notre nom ou pour notre compte ne puisse se livrer à des pratiques prohibées.

Nom du Fournisseur

Nom de la personne dûment habilité à signer la Cotation pour et au nom du Fournisseur[[1]](#footnote-1)

En tant que \_

Signature

En date du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |
| --- |
| Annexe au Formulaire de Soumission de la Cotation  **Déclaration d’Intégrité, d’Éligibilité et de Responsabilité Environnementale et Sociale** |

Intitulé de la Cotation (le "**Marché**")

A : (le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu’il s’agit de marchés de travaux, de fournitures, d’équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d’autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommée Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :

2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2 Avoir fait l'objet :

1. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l’hypothèse d’une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d’Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n’est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
2. D’une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l’Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l’hypothèse d’une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d’Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n’est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
3. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.4 Avoir fait l’objet d’une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n’ait pas fait l’objet d’une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

2.5 N’avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l’hypothèse d’une telle décision d’exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d’Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d’exclusion n’est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

2.7 Avoir produit de faux documents ou s’être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d’attribution du Marché.

1. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

1. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
2. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu’elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

1. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : En tant que :

Dûment habilité à signer pour et au nom de[[2]](#footnote-2) :

Signature :

En date du :

Formulaires de prix

***[Le Fournisseur doit remplir tous les espaces en blanc dans les formulaires suivants selon les instructions figurant ci-après. La liste des articles dans la colonne 1 du Bordereau des prix doit être identique à la liste des Fournitures et Services connexes fournie par l’Acheteur dans la Section III – Exigences de l'Acheteur.]***

Cotation pour Fournitures : Bordereau des Prix n°1

**Pour les Fournitures provenant de l’extérieur du Pays de Livraison**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **1** | **2** | **3** | **4** | **5** | **6** | **7** | **8** |
| **Article No** | **Description des Fournitures** | **Pays d’origine** | **Date de livraison selon définition des Incoterms** | **Quantité (Nb. d’unités)** | **Prix unitaire**  **CIP Conakry** | **Droits de douane, TVA et autres taxes estimées dues par article si le Marché est attribué** | **Prix total par article hors taxes**  **(Colonnes 5x6)** |
| *[insérer le No de l’article]* | *[insérer l’identification de la fourniture]* | *[insérer le pays d’origine de la fourniture]* | *[insérer la date de livraison offerte]* | *[insérer la quantité et l’identification de l’unité de mesure]* | *[insérer le prix unitaire CIP [ou FCA] et la monnaie pour l’article]* | *[insérer, par article, les droits de douane, la TVA et autres taxes dues si le Marché est attribué, et la monnaie]* | *[insérer le coût total par article hors taxes listées en colonne 7 et la monnaie]* |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  | **Prix de la Cotation**  **(hors taxes)** |  |
|  |  |  |  |  |  | **Montant total estimé des droits de douane, TVA et autres taxes dues si le Marché est attribué** |  |

Nom du Fournisseur : *[insérer le nom du Fournisseur]*

Signature de la personne mentionnée ci-dessus : *[insérer la signature]*

Date : *[insérer la date]*

Cotation pour Fournitures : Bordereau des Prix n°2

**Pour les Fournitures livrées à partir du Pays de Livraison**

| **1** | **2** | **3** | **4** | **5** | **6** | **7** | **8** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Article No.** | **Description des Fournitures** | **Date de livraison au Lieu de destination convenu** | **Quantité (Nb. d’unités)** | **Prix unitaire EXW** | **Prix par article du transport terrestre, assurance et autres services locaux requis dans le Pays de Livraison pour acheminer les Fournitures jusqu’au siège du PEFFAG** | **Droits de douane, TVA et autres taxes payées et/ estimées à payer par article si le marché est attribué** | **Prix total par article hors taxes (Colonnes 4x5 *[+6 si applicable]*)** |
| *[insérer le No de l’article]* | *[insérer l’identification de la fourniture]* | *[insérer la date de livraison offerte]* | *[insérer la quantité et l’identification de l’unité de mesure]* | *[insérer le prix unitaire EXW et la monnaie pour l’article]* | *[insérer le prix total et la monnaie par article du transport terrestre, assurance et autres services locaux requis dans le Pays de Livraison]* | *[insérer le montant total par article des droits de douane, TVA et autres taxes payées ou à payer si le marché est attribué et la monnaie]* | *[insérer le prix total pour l’article hors taxes listées en colonne 7, et la monnaie]* |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | | | | | | **Prix de la Cotation**  **(hors taxes)** |  |
|  | | | | | | **Montant total estimé des droits de douane, TVA et autres taxes dues si le Marché est attribué** |  |

Nom du Fournisseur : *[insérer le nom du Fournisseur]*

Signature de la personne mentionnée ci-dessus : *[insérer la signature]*

Date : *[insérer la date]*

Cotation pour les Services connexes : Bordereau des Prix n°3

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **1** | **2** | **3** | **4** | **5** | **6** |
| **Service No** | **Description du Service (à l’exclusion du transport terrestre et autres services locaux requis dans le Pays de Livraison pour acheminer les fournitures jusqu’à destination finale)** | **Quantité (Nb. d’unités)** | **Prix unitaire hors taxes listées en colonne 5** | **Droits de douanes, TVA et autres taxes, par service, estimées dues si le Marché est attribué** | **Prix total par service (Colonnes 3x4)** |
| *[insérer le No du service]* | *[insérer le nom du service]* | *[insérer la quantité et l’identification de l’unité de mesure]* | *[insérer le prix unitaire pour le service et la monnaie]* | *[insérer les droits de douanes, TVA et autres taxes dues si le Marché est attribué, et la monnaie]* | *[insérer le prix total pour le service hors taxes listées en colonne 5, et la monnaie]* |
|  | Livraison sur site |  |  |  |  |
|  | Teste de fonctionnalité |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  | **Prix de la Cotation**  **(hors taxes)** |  |
|  |  |  |  | **Montant total estimé des droits de douane, TVA et autres taxes dues si le Marché est attribué** |  |

Nom du Fournisseur : *[insérer le nom du Fournisseur]*

Signature de la personne mentionnée ci-dessus : *[insérer la signature]*

Date : *[insérer la date]*

Total Cotation : Bordereau des Prix n°4

**Le total des prix pour la fourniture et livraison des Fournitures, y compris les Services connexes est le suivant :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Bordereau des Prix** | **Montant** |
| Fournitures : Bordereau des Prix n°1 |  |
| Fournitures : Bordereau des Prix n° 2 |  |
| Services connexes : Bordereau des Prix n°3 |  |
| **Total Cotation (hors droits de douane, TVA et autres taxes dues si le Marché est attribué)** |  |
| **Montant total estimé des droits de douane, TVA et autres taxes dues si le Marché est attribué** |  |

|  |
| --- |
| Formulaire de Déclaration de Garantie de Soumission |

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Demande de Cotations No : \_\_\_\_\_

A : [*Nom de l’Acheteur*]

Nous, soussignés, déclarons que :

Conformément à votre Demande de Cotations No , les Cotations doivent être accompagnées d’une Déclaration de Garantie de Soumission.

Nous acceptons d’être disqualifiés de tout Appel d’Offres ou Demande de Cotations lancé par l’Acheteur pour une période de *[spécifier la période]* à partir du *[spécifier la date]* , dans le cas où nous n’aurons pas exécuté une des obligations auxquelles nous sommes tenus en vertu de la Cotation, notamment :

* Pour avoir retiré notre Cotation durant la période de validité spécifiée dans la Lettre de Soumission de la Cotation, ou toute autre extension de la période de validité que nous avons accordée, ou
* Nous étant vu notifié l’acceptation de notre Cotation par l’Acheteur pendant la période de validité ou pendant toute prolongation de la période de validité que nous avons accordée, pour avoir failli ou refusé (i) de signer le marché, si nous étions tenus de le faire, ou (ii) de fournir la garantie de bonne exécution ainsi qu’il est prévu dans la Demande de Cotations.

Nous comprenons que si le marché ne nous est pas attribué, cette Déclaration de Garantie de Soumission expire à la première des dates suivantes :

a) Dès réception de votre notification de l’identité du Fournisseur retenu, ou

b) Vingt-huit (28) jours après l’expiration de la validité de notre Cotation.

Signature : en tant que

Dûment habilité à signer\* la Cotation pour et au nom de : [*indiquer le nom complet du Fournisseur*]

En date du jour de .

Cachet (si approprié)

*[Note : Dans le cas d’un groupement d’entreprises, la Déclaration de Garantie de Soumission doit être établie au nom de tous les membres du groupement qui remet la Cotation.]*

\* Joindre le pouvoir de signature à la Cotation

Modèle d’autorisation du Fabricant

*[Le Fournisseur exige du Fabricant qu’il prépare cette lettre conformément aux indications entre crochets. Cette lettre d’autorisation doit être à l’en tête du Fabricant et doit être signée par une personne dument habilitée à signer des documents qui engagent le Fabricant. Le Fournisseur inclut cette lettre dans sa Cotation, si exigé dans la DC]*

Date : *[insérer la date (jour, mois, année) de la remise de la Cotation]*

DC No. : *[insérer le numéro de la Demande de Cotations]*

A : *[insérer le nom complet de l'Acheteur]*

ATTENDU QUE :

*[insérer le nom complet du Fournisseur]* sommes fabricant réputé de *[indiquer les Fournitures produites]* ayant nos usines *[indiquer adresse complète de l’usine].*

Nous autorisons par la présente *[indiquer le nom complet du Fournisseur]* à présenter une Cotation, et à éventuellement signer un marché avec vous pour la Demande de Cotations No *[insérer le numéro de la Demande de Cotations]* pour ces Fournitures fabriquées par nous : *[insérer le nom et/ou une brève description des produits]*.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants conformément à la Clause 20 des Conditions du Marché pour les Fournitures offertes par l’entreprise ci-dessus pour cette Demande de Cotations.

Signature  *[insérer la signature]*

Nom   
*[insérer le nom complet de la personne signataire de* l*’autorisation]*

En tant que   
*[indiquer la capacité du signataire]*

Dûment habilité à signer l’autorisation du Fabricant pour et au nom de : *[indiquer le nom complet du Fabricant]*

En date du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*\_\_\_\_\_  
[insérer la date de signature]*

# DEUXIÈME PARTIE – Exigences relatives aux Fournitures

## Section III – Exigences de l’Acheteur

**1. Liste des Fournitures et calendrier de livraison**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Article No.** | **Description des Fournitures** | **Quantité** | **Unité de Mesure** | **Lieu de destination[[3]](#footnote-3)** | **Délai de livraison à compter de la Date du *[spécifier à partir de la signature du contrat, du paiement de l’avance (si applicable), etc.]*** |
| 1 | Réfrigérateur à gaz (coordinateur) Modèle à 2 portes de 150 litres (dont 25 à 30 litres de freezer). | 20 | U | Siège du PEFFAG | 45 jours plus tôt et 90 plus tard |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 2. Liste des Services connexes et calendrier d’achèvement  *[si applicable]* | | | | | |
| **Service** | **Description du Service** | **Quantité[[4]](#footnote-4)** | **Unité de Mesure** | **Lieu où les Services seront effectués** | **Date(s) d’Achèvement des Services** |
|
| *[insérer la référence du Service]* | *[insérer la description du service]* | *[insérer le nombre d’articles à fournir]* | *[insérer l’unité de mesure]* | *[lieu de réalisation du service]* | *[insérer la/les date(s) d’achèvement exigée(s)]* |
|  | Livraison sur site |  |  |  |  |
|  | Teste de fonctionnalité |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  | | | | | |

3. Spécifications Techniques

Les Fournitures et Services connexes devront être conformes aux spécifications et normes suivantes :

| **Articles (No.)** | **Noms des Fournitures ou des Services connexes** | **Spécifications techniques détaillées et normes applicables** |
| --- | --- | --- |
| 1 | Réfrigérateur (coordinateur)Modèle à 2 portes de 150 litres (dont 25 à 30 litres de freezer). | * Modèle à 2 portes de 150 litres (dont 25 à 30 litres de freezer). * Procédé à absorption totalement silencieux. * Fonctionnement en 220V et gaz (Butane ou Propane) * Finition : Corps tôle laquée / Cuve blanche. * Commandes en haut - Allumage piezzo au gaz. * Dégivrage manuel. * Thermostat réglable (sur gaz et électricité). * Porte réversible et verrouillable. * Sans passage de roue, ni lumière. * Dimensions extérieures = H : 120 - 125 x L : 52 - 53 x P : 54 - 55 cm. * Poids : 48 - 49 kg.   Puissance absorbée : en 230 V = 190 W / au Gaz = 23 -24 g/h. |

4. Plans

*Sans objet*

Cette Demande de Cotations inclut les plans suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Liste des Plans** | | |
| Plan No. | **Nom du Plan** | **Objectif** |
| *[insérer le numéro du plan]* | *[insérer le nom]* | *[insérer l’objectif du plan]* |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

5. Inspections et Essais

Les inspections et essais suivants seront réalisés : par la commission de réception sur la conformité aux spécifications techniques, à la quantité et à la fonctionnalité au lieu de destination.

# TROISIÈME PARTIE – Marché

## Section IV – Conditions du Marché

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Définitions | * 1. Les termes et expressions ci-après auront la signification qui leur est attribuée ici :  1. « Acheteur » signifie l’entité achetant les fournitures et les services connexes, telle qu’elle est **identifiée à l’article 2 des CM.** 2. « Achèvement » signifie la prestation complète des services connexes par le Fournisseur, conformément aux modalités stipulées dans le Marché. 3. « AFD » signifie l’Agence française de Développement. 4. « CM » signifie les Conditions du Marché. 5. « Documents contractuels » désignent les documents visés dans l’Acte d’Engagement, y compris les avenants éventuels auxdits documents. 6. « Fournisseur » signifie toute personne physique, privée ou entité publique ou toute combinaison de ces éléments, dont l’offre a été acceptée par l’Acheteur et qui est désignée comme tel dans l’Acte d’Engagement. 7. « Fournitures » signifie tous les produits, matières premières, machines et matériels et/ou tous autres matériaux que le Fournisseur est tenu de livrer à l’Acheteur en exécution du Marché. 8. « Jour » désigne un jour calendaire. 9. « Lieu de destination » signifie le lieu **indiqué à l’article 2 des CM**. 10. « Marché » signifie l’Acte d’Engagement signé par l’Acheteur et le Fournisseur, ainsi que les documents contractuels visés dans ledit Acte d’Engagement, y compris toutes les pièces jointes, annexes et tous les documents qui y ont été inclus par voie de référence. 11. « Partie » signifie l’Acheteur et le Fournisseur, selon le contexte, et « Parties » signifie les deux Parties. 12. « Pays de Livraison » signifie le pays **identifié à l’article 2 des CM.** 13. « Prix du Marché » signifie le prix payable au Fournisseur, conformément à l’Acte d’Engagement signé, sous réserve de toute addition et modification ou de toute déduction audit prix, qui pourra être effectuée en vertu du Marché. 14. « Services connexes » signifie tous les services afférents à la livraison des Fournitures et/ou tous autres services que le Fournisseur est tenu de livrer à l’Acheteur en exécution du Marché. 15. « Sous-traitant » signifie toute personne physique, privée ou entité publique ou toute combinaison de ces éléments, à qui toute partie des Fournitures ou des Services connexes est sous-traitée par le Fournisseur. |
| 1. Acheteur, Pays de Livraison, Lieu de destination | * 1. L’Acheteur est : Projet d’Etablissement des Fondamentaux de la Filière Avicole en Guinée (PEFFAG)   2. Le Pays de Livraison est : République de Guinée   3. Le/s Lieu(x) de destination/s et le/s site/s du projet est/sont : Quartier Almamya à l’immeuble ZEIN, en face de la Direction Générale du port Autonome de Conakry - Commune de Kaloum – BP : 559, Conakry – République de Guinée ; |
| 1. Incoterms | * 1. Les termes commerciaux auront la signification prescrite par les Incoterms publiés par la Chambre de Commerce internationale (CCI), version 2020*.* |
| 1. Notifications et adresses pour Notifications | * 1. Toute Notification donnée par une Partie à l’autre en vertu du Marché doit l’être par écrit et à l’adresse ci-après en utilisant la méthode la plus rapide disponible comme le courrier électronique avec preuve de réception.   **Adresse pour Notification à l’Acheteur :**  *Safiatou Barry*  *Coordinatrice*  *[*Quartier Almamya à l’immeuble ZEIN, en face de la Direction Générale du port Autonome de Conakry - Commune de Kaloum – BP : 559, Conakry – République de Guinée ;  sbarry@magel.gov.gn  **Adresse pour Notification au Fournisseur :**  *[insérer le nom de l’agent autorisé à recevoir des notifications]*  *[titre/position]*  *[département/unité de travail]*  *[adresse]*  *[****Adresse électronique de courrier****]* |
| 1. Droit applicable | 5.1 Le Marché est régi et interprété conformément au droit de la République de la Guinée. |
| 1. Règlement des litiges | 6.1   1. Marché avec un Fournisseur étranger :   Tous les litiges découlant du, ou liés au présent marché doivent en dernier recours être réglés en vertu du Règlement d’arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément aux Règlements.   1. Marché avec un Fournisseur national du Pays de Livraison :   Dans le cas d’un différend entre l’Acheteur et un Fournisseur qui est ressortissant du Pays de Livraison, le différend doit être renvoyé à l’arbitrage conformément aux lois du pays de l’Acheteur. |
| 1. Expédition et autres documents à fournir | *[MODIFIER SI NECESSAIRE]*   * 1. La livraison des Fournitures et l’achèvement des Services connexes, le cas échéant, doivent être conformes aux Exigences de l’Acheteur.   Les détails de l’expédition et d’autres documents à fournir par le Fournisseur sont les suivants : le certificat d’assurance, le certificat de garantie du Fabricant ou du Fournisseur, le connaissement et tout autre document de fret ou de transport].  Les documents ci-dessus doivent être transmis à l’Acheteur au moment de l’expédition. Ils sont à recevoir par l’Acheteur une semaine au moins avant l’arrivée des Fournitures à destination et si les documents ne sont pas reçus avant l’arrivée des Fournitures, le Fournisseur sera responsable des dépenses qui en découlent. |
| 1. Prix du Marché | * 1. Le Prix du Marché est de : \_\_\_\_ HT *[insérer le montant du Marché hors droits de douane, TVA et autres taxes dues dans le Pays de Livraison, et la monnaie]* et le montant des droits de douane, TVA et autres taxes dues dans le Pays de Livraison est de \_\_\_\_ *[insérer le montant de ces droits et taxes, et la monnaie]*.   2. Les prix unitaires demandés par le Fournisseur pour les Fournitures et Services connexes exécutés dans le cadre du Marché ne seront pas différents des prix proposés par le Fournisseur et acceptés par l’Acheteur. |
| 1. Modalités de Règlement | * 1. Le paiement des Fournitures et Services connexes sera effectué dans la ou les monnaies prévues au Bordereau des Prix.   2. La méthode et conditions de paiement au Fournisseur dans le cadre de ce Marché sont les suivantes :   **Paiement des Fournitures provenant de l’étranger :**   1. **Acompte :** Dix (10) pour cent du Prix du Marché seront payés, dans les quinze (15) jours suivant la signature du Marché et sur présentation d’une demande de paiement pour le montant en question *[à insérer pour les marchés supérieurs à 100 000€ :* « et d’une garantie bancaire pour un montant équivalent valide jusqu’à ce que les Fournitures soient livrées et selon le formulaire de Garantie d’acompte fourni dans la DC, ou une autre forme acceptable pour l’Acheteur ».*]* 2. **A l’expédition :** Quatre-vingt (80) pour cent du Prix des Fournitures expédiées seront payés dans les quinze (15) jours suivant la présentation des documents spécifiés à l’article 7 des CM. 3. **À l’acceptation :** Dix (10) pour cent du Prix des Fournitures reçues seront payés dans les quinze (15) jours suivant la présentation d’une demande de paiement accompagnée du certificat d’acceptation de ces Fournitures, délivré par l’Acheteur.   **Paiement des Fournitures en provenance du Pays de Livraison :**   1. **Acompte :** Dix (10) pour cent du Prix du Marché seront payés dans les quinze (15) jours suivant la signature du Marché sur présentation d’une demande de paiement pour le montant en question *[à insérer pour les marchés supérieurs à 100 000€ :* « et d’une garantie bancaire pour un montant équivalent valide jusqu’à ce que les Fournitures soient livrées et selon le formulaire de Garantie d’acompte fournie dans la DC ou une autre forme acceptable pour l’Acheteur ».*]* 2. **À la livraison :** Quatre-vingt (80) pour cent du Prix des Fournitures livrées sera payé dans les quinze (15) jours suivant la présentation des documents spécifiés à l’article 7 des CM. 3. **A l’acceptation :** Dix (10) pour cent du Prix des Fournitures livrées seront versés au Fournisseur dans les quinze (15) jours suivant la présentation d’une demande de paiement accompagnée du certificat d’acceptation de ces Fournitures, délivrée par l’Acheteur.   **Paiement des Services connexes :**  *[Insérer calendrier de paiement]*   * 1. Les paiements au Fournisseur seront effectués au compte bancaire suivant :   *[Indiquer le ou les compte(s) bancaire(s)]* |
| 1. Impôts, Taxes et Droits | 10.1 Pour les Fournitures provenant d’un pays autre que le Pays de Livraison, le Fournisseur sera entièrement responsable de tous les impôts, taxes et droits dus hors du Pays de Livraison.  10.2 Le paiement des impôts, taxes et droits applicables au Marché est spécifié dans le tableau ci-dessous.   |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | | **Impôts, taxes et droits applicables**  *[ajouter des lignes si d’autres taxes sont payées ou à payer dans le cadre du Marché]* | **Taux (pourcentage)** | **Modalités de paiement à l’administration fiscale du Pays de Livraison** *[cocher les cases applicables : colonne (a), (b) ou (c) sauf si n/a]* | | | | a) Exonération du paiement | b) Paiement par le Fournisseur | c) Paiement direct par l’Acheteur pour le compte du Fournisseur | | **Taxes sur la valeur ajoutée (TVA) ou équivalent** | | | | | | Factures du Fournisseur basé dans le Pays de Livraison |  |  |  | n/a | | Factures du Fournisseur basé hors du Pays de Livraison |  |  | n/a |  | | **Droits d'enregistrement du Marché** | | | | | | Droits d’enregistrement du Marché |  |  |  |  | | **Droits de douane** | | | | | | Droits de douane relatifs aux Fournitures importées et payés dans le cadre de l’exécution du Marché |  |  |  |  |   En cas de paiement direct d’un ou plusieurs impôts, taxes et droits par l’Acheteur pour le compte du Fournisseur, conformément au tableau ci-dessus, l’Acheteur fournira au Fournisseur une attestation de paiement, ou tout justificatif équivalent, pour chaque paiement, dans les trente (30) jours suivant la demande écrite du Fournisseur.   * 1. Si le Fournisseur peut prétendre à des exemptions, réductions, abattements ou privilèges en matière fiscale dans le Pays de Livraison, l’Acheteur fera tout son possible pour permettre au Fournisseur d’en bénéficier jusqu’à concurrence du maximum autorisé.   En cas d’exonération applicable au Marché, l’Acheteur fournira au Fournisseur une attestation d’exonération, ou tout justificatif équivalent, dans les trente (30) jours suivant la signature du Marché. |
| 1. Garantie de Bonne Exécution | Sans objet |
| 1. Sous-Traitants | 12.1 Le Fournisseur notifiera par écrit à l’Acheteur tous les marchés de sous‑traitance attribués dans le cadre du Marché s’il ne l’a déjà fait dans la Cotation. Cette notification, fournie dans la Cotation ou ultérieurement, ne dégagera pas la responsabilité du Fournisseur, et ne le libérera d’aucune des obligations qui lui incombent du fait du Marché. |
| 1. Spécifications et Normes | 13.1 Les Fournitures livrées au titre du Marché et les Services connexes, le cas échéant, doivent satisfaire aux Spécifications techniques stipulées dans les Exigences de l’Acheteur et, si aucune norme n’y est indiquée, doivent satisfaire au moins aux normes officielles dont l’application est appropriée dans le Pays de Livraison des Fournitures, ou le lieu où les Services connexes seront effectués, le cas échéant. |
| 1. Emballage et Documents | 14.1 Le Fournisseur emballera les Fournitures de la manière requise pour qu’elles ne subissent pas de dommages ou de détérioration durant le transport vers leur destination finale, conformément aux dispositions du Marché. Pendant le transport, l’emballage sera suffisant pour résister en toutes circonstances à des manipulations brutales et à des températures extrêmes, au sel et aux précipitations, et à l’entreposage à ciel ouvert. Les dimensions et le poids des caisses tiendront compte, chaque fois que nécessaire, du fait que la destination finale des fournitures est éloignée et de l’absence éventuelle, à toutes les étapes du transport, de matériel de manutention lourd.   * 1. L’emballage, le marquage, l’étiquetage et la documentation à l’intérieur et à l’extérieur des caisses seront : solide, résistible à l’eau et à l’humidité et conforme aux standards de transports internationaux |
| 1. Assurance | 15.1 Les Fournitures livrées en exécution du présent Marché seront entièrement assurées contre toute perte ou dommage découlant de leur fabrication ou acquisition, de leur transport, leur entreposage et leur livraison conformément aux Incoterms en vigueur spécifiés à l’article 3 des CM. |
| 1. Transport | 16.1 La responsabilité du transport des Fournitures est assumée en conformité avec l’Incoterm spécifié à l’article 3 des CM. |
| 1. Inspections et Essais | * 1. Le Fournisseur effectue à ses frais et sans coût pour l’Acheteur tous les essais et/ou les inspections des Fournitures et Services connexes, le cas échéant, tels que spécifiés dans les Exigences de l’Acheteur.   2. Les inspections et les essais pourront être effectués dans les locaux du Fournisseur ou de son sous-traitant, au point de livraison et/ou au Lieu de destination des Fournitures, ou à tout autre endroit, tel que spécifié dans les Exigences de l’Acheteur. Sous réserve de la clause 17.3 des CM, si les essais et/ou les inspections ont lieu dans les locaux du Fournisseur ou de son sous-traitant, toutes les installations et assistances raisonnables, y compris l’accès aux plans et aux données de production, seront fournies gratuitement aux inspecteurs.   3. L’Acheteur ou son représentant désigné aura le droit d’assister aux essais et/ou inspections mentionnés dans l’article 17.2 des CM, étant entendu que l’Acheteur supportera la totalité des frais et dépenses engagés relativement à cette présence, y compris, mais pas exclusivement, tous les frais de déplacement, de subsistance et d’hébergement.   4. Aussitôt que le Fournisseur sera prêt à effectuer lesdits essais et inspections, il en avisera l’Acheteur avec un préavis raisonnable, en indiquant le lieu, la date et l’heure desdits essais et inspections. Le Fournisseur se procurera auprès de tout tiers ou fabricant concerné toute autorisation ou consentement nécessaire pour permettre à l’Acheteur ou à son représentant désigné d’assister aux essais et/ou à l’inspection.   5. L’Acheteur pourra demander au Fournisseur d’effectuer des essais et/ou des inspections non stipulées dans le Marché mais jugées nécessaires pour vérifier que les caractéristiques et le fonctionnement des Fournitures sont conformes aux Exigences de l’Acheteur, aux codes et aux normes prévus dans le Marché, étant entendu que le coût raisonnable pour le Fournisseur desdits essais et/ou inspections supplémentaires sera ajouté au Prix du Marché. De plus, si lesdits essais et/ou inspections font obstacle à la poursuite de la fabrication et/ou empêchent le Fournisseur de s’acquitter de ses autres obligations afférentes au Marché, il en sera dûment tenu compte dans les dates de livraison et les dates d’achèvement et en ce qui concerne le respect des autres obligations ainsi affectées.   6. Le Fournisseur donnera à l’Acheteur un rapport présentant les résultats des essais et/ou inspections ainsi effectués.   7. L’Acheteur pourra refuser tout ou partie des Fournitures qui se seront révélées défectueuses ou qui ne sont pas conformes aux Exigences de l’Acheteur. Le Fournisseur apportera les rectifications nécessaires à tout ou partie des Fournitures refusées ou les remplacera ou il y apportera les modifications nécessaires pour qu’elles soient conformes aux Exigences de l’Acheteur, cela sans frais pour l’Acheteur, et il renouvellera les essais et/ou l’inspection, sans frais pour l’Acheteur, après en avoir donné notification conformément à la clause 17.5 des CM.   8. Le Fournisseur convient que ni l’exécution d’un essai et/ou d’une inspection des Fournitures ou d’une partie de celles-ci, ni la présence de l’Acheteur ou de son représentant autorisé à un essai et/ou à une inspection effectuée sur tout ou partie des Fournitures, ni la remise d’un rapport en application de la clause 17.7 des CM, ne dispense le Fournisseur de ses obligations de garantie ou de ses autres obligations en vertu du Marché.   9. Les inspections et essais seront conduits par la commission de réception sur la conformité aux spécifications techniques, à la quantité et à la fonctionnalité au lieu de destination.   10. Suite aux inspections et essais, l’Acheteur remettra au Fournisseur un certificat d’acceptation des Fournitures livrées lorsqu’il déterminera que celles-ci répondent aux Exigences de l’Acheteur et aux Conditions du Marché. |
| 1. Date de Livraison et Date d’Achèvement | * 1. La date de livraison des Fournitures est la suivante : *[insérer la date de livraison].*   2. La date d’achèvement des Services connexes est la suivante : *[insérer la date d’achèvement s’il y a des Services connexes ; supprimer autrement cette entrée].* |
| 1. Pénalités de retard | * 1. Les pénalités seront de 0.5 % du prix des Fournitures qui ont connu des retards, ou des Services connexes non délivrés, pour chaque semaine ou partie de semaine de retard jusqu’à la livraison ou Achèvement.   Le montant maximal des pénalités est de 10% du Prix du Marché. Une fois le maximum atteint, l’Acheteur peut résilier le Marché en vertu de l’article 26 des CM. |
| 1. Garantie | 20.1 Le Fournisseur garantit que les Fournitures sont neuves et n’ont jamais été utilisées, qu’elles sont du modèle le plus récent ou courant, et qu’elles comportent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux, sauf disposition contraire du Marché.  20.2 Le Fournisseur garantit en outre que les Fournitures seront exemptes de tous défauts liés à une action ou à une omission du Fournisseur ou liés à un défaut de conception, de matériaux et de fabrication, de nature à empêcher leur utilisation normale dans les conditions particulières du pays de destination finale.  20.3 La garantie demeurera valable pour 12 mois après la livraison de tout ou partie des Fournitures à leur Lieu de destination.  20.4 L’Acheteur notifiera toute réclamation au Fournisseur, dans les meilleurs délais après constatation des défauts, en indiquant la nature desdits défauts et en fournissant les preuves disponibles. L’Acheteur donnera au Fournisseur la possibilité raisonnable d’inspecter lesdits défauts.  20.5 Après avoir reçu notification par l’Acheteur d’un défaut des Fournitures durant la période de garantie spécifiée à l’article 20.3 des CM, le Fournisseur réparera ou remplacera les Fournitures dans un délai de 14 jours maximum.   * 1. Si le Fournisseur, après en avoir été notifié, ne remédie pas au défaut dans les délais prescrits par l’article 20.5 des CM, l’Acheteur peut entreprendre, dans un délai raisonnable, aux risques et aux frais du Fournisseur, toute action de recours nécessaire, sans préjudice des autres recours dont l’Acheteur dispose envers le Fournisseur en application du Marché.   2. Aux fins de la garantie, le/s lieu/x de destination/s finale/s seront au siège du PEFFAG. |
| 1. Droits d’auteur | * 1. Les droits d’auteur de tous les plans, documents et autres pièces contenant des données et des renseignements fournis à l’Acheteur par le Fournisseur demeureront la propriété du Fournisseur ou, s’ils sont fournis directement à l’Acheteur ou par l’intermédiaire du Fournisseur par une tierce partie, y compris par des fournisseurs de matériaux, les droits d’auteur desdits matériaux demeureront la propriété de ladite tierce partie. |
| 1. Pratiques prohibées | 22.1 L’AFD demande que les règles relatives aux pratiques prohibées telles qu’elles figurent à l’Annexe A des CM soient appliquées par les Parties. |
| 1. Inspections et audit conduits par l’AFD | * 1. Le Fournisseur devra conserver et faire en sorte que ses Sous-traitants conservent de manière systématique et précise les documents et pièces comptables relatifs aux Fournitures, et qu’apparaissent clairement et avec les détails tout changement survenant sur les délais et les coûts en relation avec lesdites Fournitures.   2. Le Fournisseur autorisera et s’assurera que ses Sous-traitants autoriseront l’AFD et/ou les personnes qu’elle désignera à inspecter ses bureaux et à examiner les documents et pièces comptables relatives à la soumission de la Cotation et à l’exécution du Marché et à les faire vérifier par des auditeurs nommés par l’AFD. |
| 1. Limite de Responsabilité | 24.1 Sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle :   1. Aucune des deux Parties n’est responsable envers l’autre de toute perte ou de tout dommage indirect ou consécutif, perte d’usage, perte de production ou manque à gagner ou frais financier, étant entendu que la présente exception ne s’applique à aucune des obligations du Fournisseur de payer des pénalités à l’Acheteur ; 2. L’obligation globale que le Fournisseur peut assumer envers l’Acheteur au titre du Marché ou au titre de la responsabilité civile ou autre, ne saurait excéder le montant du Marché, étant entendu que cette limitation de responsabilité ne s’appliquera pas aux frais de réparation ou de remplacement du matériel défectueux, ni à l’obligation du Fournisseur d’indemniser l’Acheteur en cas de violation de brevet. |
| 1. Force Majeure | 25.1 Le Fournisseur ne sera pas exposé à la saisie de sa Garantie de bonne exécution, à des pénalités ou à la résiliation du Marché pour non-exécution si, et dans la mesure où, son retard ou tout autre manquement dans l’exécution des obligations qui lui incombent au titre du Marché est dû à un cas de force majeure.  25.2 Aux fins de la présente Clause, l’expression « force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du Fournisseur, qui n’est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible et inévitable. De tels événements peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, les actes de l’Acheteur au titre de la souveraineté de l’État, les guerres et révolutions, incendies, inondations, épidémies, mesures de quarantaine et d’embargo sur le fret.   * 1. En cas de force majeure, le Fournisseur notifiera sans délai par écrit à l’Acheteur l’existence de celle-ci et ses motifs. Sous réserve d’instructions contraires, par écrit, de l’Acheteur, le Fournisseur continuera à remplir ses obligations contractuelles dans la mesure du possible, et s’efforcera de continuer à remplir les obligations dont l’exécution n’est pas entravée par le cas de force majeure.   25.4 Si l’exécution du Marché est largement empêchée, entravée ou retardée pour une seule période de plus de soixante (60) jours ou une période globale de plus de cent vingt (120) jours en raison d’un ou de plusieurs événements de force majeure pendant l’exécution du Marché, les Parties tenteront de trouver une solution mutuellement satisfaisante, à défaut de quoi l’une ou l’autre Partie peut mettre fin au Marché en donnant un avis à l’autre Partie. |
| 1. Résiliation | * 1. Résiliation aux torts du Fournisseur      1. L’Acheteur peut, sans préjudice des autres recours qu’il détient en cas de rupture de contrat, notifier par écrit au Fournisseur la résiliation pour non-exécution de la totalité ou d’une partie du Marché :  1. si le Fournisseur manque à livrer l’une quelconque ou l’ensemble des Fournitures et l’un quelconque ou l’ensemble des Services connexes dans les délais spécifiés dans le Marché ou dans les délais prolongés par l’Acheteur ; ou 2. si le Fournisseur manque à exécuter toute autre obligation au titre du Marché ; ou 3. si le Fournisseur, de l’avis de l’Acheteur, s’est livré à des pratiques prohibées en contrevenance de l’article 22.1 des CM, au stade de sa sélection ou lors de sa réalisation du Marché.    * 1. Au cas où l’Acheteur résilie tout ou partie du Marché, l’Acheteur peut acquérir, aux conditions et de la façon qui lui paraissent convenables, des fournitures ou des services connexes semblables à ceux non reçus ou non exécutés et le Fournisseur sera responsable envers l’Acheteur de tout coût supplémentaire qui en résulterait. Toutefois, le Fournisseur continuera à exécuter le Marché dans la mesure où il n’est pas résilié.    1. Résiliation pour insolvabilité 4. L’Acheteur peut à tout moment résilier le Marché par notification écrite adressée au Fournisseur si celui-ci est déclaré en redressement judiciaire, liquidation, faillite ou devient insolvable. En ce cas, la résiliation se fera sans indemnisation du Fournisseur, étant entendu toutefois que cette résiliation ne préjugera ni n’affectera aucun des droits ou recours que l’Acheteur détient ou détiendra ultérieurement.   26.3 Résiliation pour convenance   1. L’Acheteur peut à tout moment résilier tout ou partie du Marché par notification écrite adressée au Fournisseur pour une raison de convenance. L’avis de résiliation précisera que la résiliation intervient unilatéralement pour raison de convenance, dans quelle mesure l’exécution des tâches stipulées dans le Marché prend fin et la date à laquelle la résiliation prend effet. 2. L’Acheteur prendra livraison, aux prix et aux conditions du Marché, des Fournitures terminées et prêtes à être expédiées dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception par le Fournisseur de l’avis de résiliation. S’agissant des autres Fournitures restantes, l’Acheteur peut décider : 3. de faire terminer et livrer toute partie de ces Fournitures aux prix et conditions du Marché; et/ou 4. d’annuler le reste et de payer au Fournisseur un montant convenu au titre des Fournitures et des Services connexes partiellement terminés et des matériaux que le Fournisseur s’est déjà procurés. |
| 1. Clauses Additionnelles | *Sans objet.* |

## Section V – Annexes aux Conditions du Marché

**Annexe A – Règles de l’AFD en matière de Pratiques prohibées et responsabilité environnementale et sociale**

1. **Pratiques frauduleuses et de corruption**

Le Maître d'Ouvrage, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants doivent respecter les règles d’éthique les plus rigoureuses durant la passation et l’exécution des marchés. Selon qu’il s’agit de marchés de travaux, de fournitures, d’équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d’autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommée Client ou Acheteur.

En signant la Déclaration d’Intégrité, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous‑traitants déclarent (i) qu’ils n’ont commis aucun acte susceptible d’influencer le processus d’attribution du marché au détriment du Maître d'Ouvrage et notamment qu’aucune pratique anticoncurrentielle n’est intervenue et n’interviendra et que (ii) la négociation, la passation et l’exécution du Contrat n’a pas donné et ne donnera pas lieu à un acte de corruption ou de fraude.

L’AFD requiert que les documents de passation de marchés et les marchés qu’elle finance contiennent une disposition requérant des fournisseurs, consultants, entrepreneurs et de leurs sous-traitants qu’ils autorisent l’AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs au processus de passation et à l’exécution du marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l’AFD.

L’AFD se réserve le droit de prendre toute action appropriée afin de s'assurer du respect de ces règles d'éthique, notamment le droit de :

1. Rejeter la proposition d’attribution d’un marché si elle établit que le soumissionnaire ou le consultant auquel il est recommandé d’attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l’intermédiaire d’un agent, ou s’est livré à des fraudes ou des pratiques anticoncurrentielles en vue de l’obtention de ce marché ;
2. Déclarer la passation du marché non-conforme si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants du Maître d'Ouvrage, des fournisseurs, consultants, entrepreneurs ou de leurs sous‑traitants se sont livrés à la corruption, à des fraudes, ou à des pratiques anticoncurrentielles pendant le processus de passation du marché ou l’exécution du marché sans que le Maître d'Ouvrage ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de l’AFD, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d’informer l’AFD lorsqu’il a eu connaissance de telles manœuvres.

Aux fins d’application de la présente disposition, l’AFD définit comme suit les expressions suivantes :

1. La Corruption d’Agent Public est :

* Le fait de promettre, d’offrir ou d’accorder à un Agent Public, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre Personne[[5]](#footnote-5) ou entité, afin qu’il accomplisse ou s’abstienne d’accomplir un acte dans l’exercice de ses fonctions officielles ;
* Le fait pour un Agent Public de solliciter ou d’accepter, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre Personne ou entité, afin d’accomplir ou de s’abstenir d’accomplir un acte dans l’exercice de ses fonctions officielles.

1. La notion d’Agent Public inclut :

* Toute Personne physique qui détient un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire (au sein de l’Etat du Maître d'Ouvrage), indépendamment du fait que cette Personne physique ait été nommée ou élue, indépendamment du caractère permanent ou provisoire de son mandat, qu’il soit rémunéré ou non, et indépendamment de sa position et du niveau hiérarchique qu’elle occupe ;
* Toute autre Personne physique qui exerce une fonction publique, y compris pour une institution d’État ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public ;
* Toute autre Personne physique définie comme agent public par la législation nationale du pays du Maître d'Ouvrage.

1. La Corruption de Personne Privée[[6]](#footnote-6) désigne :

* Le fait de promettre, d’offrir ou d’accorder, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature à toute Personne Privée, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin que, en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles, elle accomplisse ou s’abstienne d’accomplir un acte ;
* Le fait pour toute Personne Privée de solliciter ou d’accepter, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin d’accomplir ou de s’abstenir d’accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

1. La Fraude désigne toute manœuvre déloyale (action ou omission), qu’elle soit ou non pénalement incriminée, destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments ou à surprendre ou vicier son consentement, contourner des obligations légales ou règlementaires et/ou violer des règles internes afin d’obtenir un bénéfice illégitime.
2. Une Pratique Anticoncurrentielle désigne :

* Toute action concertée ou tacite ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché, notamment lorsqu'elle tend à : (i) limiter l'accès au marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres Personnes ; (ii) faire obstacle à la fixation des prix par le libre jeu du marché en favorisant artificiellement leur hausse ou leur baisse ; (iii) limiter ou contrôler la production, les débouchés, les investissements ou le progrès technique ; ou (iv) répartir les marchés ou les sources d'approvisionnement ;
* Toute exploitation abusive par une Personne ou un groupe de Personnes d'une position dominante sur un marché intérieur ou sur une partie substantielle de celui-ci ;
* Toute offre de prix abusivement bas, dont l'objet ou l'effet est d'éliminer d'un marché ou d'empêcher d'accéder à un marché une Personne ou l'un de ses produits.

1. **Responsabilité Environnementale et Sociale**

Afin de promouvoir un développement durable, l’AFD souhaite s’assurer du respect des normes environnementales et sociales internationalement reconnues. A cet effet, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants doivent s’engager, sur la base de la Déclaration d’Intégrité, à :

1. Respecter et faire respecter par l’ensemble de leurs sous-traitants, en cohérence avec les lois et règlements applicables dans le pays où est réalisé le marché, les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l’Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l’environnement ;
2. Mettre en œuvre les mesures d’atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu‘elles sont indiquées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) fourni par le Maître d'Ouvrage.

Annexe B – Modèle de Lettre de Marché

*[Utiliser un papier à en-tête de l’Acheteur]*

Date *:*

A : *[nom et adresse du Fournisseur retenu]*

Objet : **Notification d'attribution du Marché No*.***

La présente a pour but de vous notifier que votre Cotation en date du *[date]*pour la fourniture de *[nom du marché]* pour le montant du Marché d’une valeur de *[montant en chiffres et en lettres, nom de la monnaie]*, rectifié et modifié conformément à la Demande de Cotations *[supprimer « rectifié et » ou « et modifié » si seulement l’une de ces mesures s’applique. Supprimer « rectifié et modifié conformément à la Demande de Cotations » si des rectifications ou modifications n’ont pas été effectuées]*, est acceptée par nos services.

Veuillez trouver ci-joint le Marché. Vous êtes prié de signer le Marché dans un délai de *[insérer le nombre de jours]*.

[*Si applicable :* Il vous est demandé de fournir la Garantie de bonne exécution dans les \_\_\_\_\_\_\_\_ *[insérer le nombre de jours]* conformément aux Conditions du Marché, en utilisant le formulaire de Garantie de bonne exécution ci-joint.]

Signature autorisée :

Nom et titre du signataire habilité à signer au nom de l’Acheteur :

Nom de l'Acheteur :

Annexe C – Modèle d’Acte d’Engagement

AUX TERMES DU PRÉSENT MARCHÉ, conclu le ***[date]*** jour de ***[mois]*** de ***[année]***

ENTRE

1. *[insérer le nom légal complet de l’Acheteur] de [insérer l’adresse complète de l’Acheteur]* (ci-après dénommé l’« Acheteur ») d’une part, et
2. *[insérer le nom légal complet du Fournisseur]* de *[insérer l’adresse complète du Fournisseur]* (ci-après dénommé le « Fournisseur »), d’autre part :

ATTENDU QUE l’Acheteur a lancé une demande de Cotations pour certaines Fournitures *[si applicable,* « et certains Services connexes »*]*, à savoir *[insérer une brève description des Fournitures et des Services connexes]* et a accepté une Cotation du Fournisseur pour la livraison de ces Fournitures *[si applicable,* « et la prestation de ces Services connexes »], pour le montant de *[insérer le Prix du Marché exprimé dans la(les) monnaie(s) de règlement du Marché]* (ci-après dénommé le « Prix du Marché »).

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.

2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre. Le présent Acte d’Engagement prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché.

1. La Lettre de Marché adressée au Fournisseur par l’Acheteur ;
2. La Lettre de soumission de la Cotation du Fournisseur (incluant la Déclaration d’Intégrité signée) ;
3. Les Conditions du Marché ;
4. Les Exigences de l’Acheteur (y compris le Calendrier de livraison et les Spécifications Techniques *[si applicable,* « ainsi que la Liste des Services connexes et Calendrier d’Achèvement »*]*) ;
5. Les Bordereaux des Prix ;
6. La Cotation du Fournisseur ; et
7. Tout autre document/s supplémentaire/s éventuel/s \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

3. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l’ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

4. En contrepartie des paiements que l’Acheteur doit effectuer au bénéfice du Fournisseur, comme cela est indiqué ci-après, le Fournisseur convient avec l’Acheteur par les présentes de livrer les Fournitures *[si applicable,* « et de rendre les Services connexes »], et de remédier aux défauts de ces Fournitures *[si applicable,* « et Services connexes »] conformément à tous égards aux dispositions du Marché.

5. L’Acheteur convient par les présentes de payer au Fournisseur, en contrepartie des Fournitures *[si applicable,* « et Services connexes »], et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

EN FOI DE QUOI les parties au présent Marché ont signé le présent document conformément à la législation de *[insérer le nom du pays dont la législation est applicable au Marché]*, les jour et année mentionnés ci-dessous.

**Pour et au nom de l'Acheteur :**

Signé par :   
*[insérer le nom, le titre et la signature de la personne habilitée à signer]*

**Pour et au nom du Fournisseur :**

Signé par :   
*[insérer le nom, le titre et la signature de la personne habilitée à signer]*

1. En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant la Cotation au nom du Fournisseur joindra à la Cotation le Pouvoir confié par le Fournisseur. [↑](#footnote-ref-1)
2. En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l’offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat. [↑](#footnote-ref-2)
3. A indiquer si l’Article 6 (a) (iii) de la DC est applicable, et/ou si l’Option 1 est choisie pour l’Article 6 (b) (i) de la DC. [↑](#footnote-ref-3)
4. Si applicable. [↑](#footnote-ref-4)
5. Désigne toute personne, toute entreprise, toute société, tout gouvernement, tout État ou tout démembrement d’un État, ainsi que toute association ou groupement de plusieurs de ces personnes, ayant ou non la personnalité morale. [↑](#footnote-ref-5)
6. Désigne toute Personne physique autre qu'un Agent Public. [↑](#footnote-ref-6)